

CONCOURS TALENTS BGE DE LA CREATION D'ENTREPRISE Prix de l'Encouragement

Qu'est-ce que le prix de l'Encouragement ?

Le prix de l'Encouragement a pour objectif de récompenser un ou plusieurs créateur(s) d'entreprise lauréat(s) du concours Talents (année n) et handicapé(s).

L'objectif est de mettre en valeur les parcours réussis de créateurs handicapés, mais aussi de contribuer au changement de regard sur le handicap. Au sein du concours Talents, comme dans la vie économique, les personnes handicapées sont à égalité pour développer leur projet d'entreprise.

L'Agefiph est partenaire de ce prix national.

Comment participer ?

- S'inscrire dans la catégorie correspondant à votre activité (innovation, commerce, économie sociale, etc.), en remplissant un formulaire d'inscription en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit
- Le jury national présidé par l'Agefiph sélectionnera les dossiers finalistes parmi l'ensemble des lauréats régionaux et nationaux, et choisira le(s) entrepreneur(s) récompensé(s) par le prix de l'Encouragement.

Critères d'évaluation :

La sélection des lauréats s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale du créateur
- motivation et capacité du créateur à développer son entreprise
- qualité du montage et de la conduite du projet
- degré d'innovation et d'originalité du projet
- viabilité économique du projet
- résultats atteints

Informations et contacts :

Tél. 01 43 20 54 87
info@concours-talents.com
www.concours-talents.com